
RÈGLEMENT CONCOURS

Article 1 : Organismes et objet

Le concours « 10 ans d'Histo'Art » ouvert aux étudiants et aux membres du personnel est organisé par l'Université de Guyane. Il s'agit d'un concours de talents artistiques et culturels, dont peuvent relever les 3 catégories suivantes :

- 1) Photographie
- 2) Écriture = poème, bande dessinée, nouvelle et récit (maximum 8500 signes)
- 3) Arts plastiques = dessin, peinture, aquarelle, collage

Article 2 : Conditions de participation

Toute personne physique, membre du personnel et étudiant de l'Université de Guyane, peut participer au concours, à l'exclusion des artistes professionnels et des personnes impliquées dans l'organisation ou l'animation du concours. Une seule participation par personne physique pour une même catégorie est autorisée.

Les participants mineurs ou majeurs protégés, doivent fournir une attestation de consentement de leurs parents ou représentants légaux.

Les organisateurs se réservent le droit de demander à tout participant de justifier des éventuelles conditions de participation indiquées ci-dessus. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier verra sa participation annulée.

Le fait de s'inscrire sous une fausse identité ou avec l'identité d'une autre personne, de communiquer de fausses informations ou encore de s'inscrire sous plusieurs identités entraîne également l'annulation de la participation.

La participation au concours est gratuite.

Article 3 : Modalités de participation

Les réalisations doivent être envoyées à l'adresse culture@univ-guyane.fr et/ou être déposées au Bureau de la vie étudiante au plus tard le 1^{er} mars 2024 à 12h. Les œuvres doivent être libres de droit et inédites. Elles ne devront notamment pas comporter d'éléments à caractère diffamatoire, injurieux, pornographique, raciste, choquant, contraire à la loi ou portant atteinte aux bonnes mœurs, ni porter atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes ou à l'ordre public.

L'objet du courrier électronique devra être formulé comme suit : 10 ans d'Histo'Art _Candidature.

Le corps du message devra indiquer :

- Les nom et prénom des candidats
- Une adresse électronique de contact

- Une adresse physique de contact
- Un numéro de téléphone

Les personnes présentant leur candidature sont responsables de l'exactitude des données qu'ils transmettent. Les organisateurs se réservent le droit de vérifier l'exactitude des renseignements fournis. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation, sans que la responsabilité des organisateurs ne puisse être engagée.

Article 4 : Modalités de sélection des candidats

Un jury et les votes du public sélectionneront à 50 à 50 les œuvres des candidats.

Le jury désigné veille à la bonne organisation du concours. La composition du jury sera portée à la connaissance des candidats au plus tard au moment de la clôture des inscriptions.

Les œuvres sélectionnées seront exposées sur les sites de l'Université de Guyane durant le mois de mars.

Les étudiants et les membres du personnel pourront voter numériquement pour leurs œuvres préférées. Le lauréat de chaque catégorie recevra un lot.

Le jury peut accorder un ou des prix coup de cœur à des œuvres qui n'auraient pas été retenues au titre des Lauréats, mais qu'il juge particulièrement pertinente et/ou intéressante.

S'il s'avère que l'un des gagnants ne répond pas aux critères de participation tels que définis aux points 2 et 3 du présent règlement, la dotation sera attribuée au gagnant suivant au classement.

Les gagnants sont prévenus individuellement à l'adresse électronique de contact et/ou par téléphone et/ou lors d'une cérémonie de remise officielle des prix.

Les organisateurs se réservent le droit, si les circonstances l'exigeaient, d'annuler ou de reporter le concours, notamment pour cas de force majeure.

Tout prix ne peut donner lieu à aucune contestation, ni à sa contre-valeur en argent, ni échange pour quelque motif que ce soit. Les gains ne sont ni cessibles, ni remboursables.

.

Article 5 : Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées sont destinées exclusivement à l'organisateur et nécessaires à la participation au concours. Les participants autorisent la divulgation de leur nom, prénom, ou pseudonyme, voire de leur photographie le cas échéant. Tout participant a le droit d'accéder, rectifier et supprimer ses données sur demande.

La non-transmission ou le retrait de ces données vaut non-participation ou retrait de la participation au concours.

Ce traitement de données personnelles est géré par l'Université de Guyane. Il a exclusivement pour objet la gestion et la promotion du concours et de ses résultats, et repose sur le consentement de chaque candidat à participer au concours (article 1-a du règlement général sur la protection des données – RGPD). Les données traitées sont fournies par les participants et concernent l'ensemble des candidats et les lauréats. Elles visent :

les propositions dans le cadre du concours ; les nom/prénom ou pseudonyme ; l'adresse électronique ; l'adresse du domicile ; la commune ; un numéro de téléphone ; la photo du participant.

L'Université organisatrice et le jury sont les seuls destinataires des données dont les services financiers pour la gestion des prix, le service communication, les directions et services en charge de la culture et/ou de la vie étudiante et le cas échéant la direction des affaires juridiques, dans la stricte limite des besoins liés à la gestion du concours et de sa promotion. Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

Les données sont conservées pour la durée du concours pour l'ensemble des participants et pour les lauréats pendant dix ans en vue d'assurer le cas échéant la promotion de futures sessions du concours.

Les candidats et lauréats peuvent accéder et obtenir copie des données qui les concernent, les faire rectifier ou les faire effacer. Tout participant dispose, conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles, d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant sur simple demande à l'adresse suivante : dpo@univ-guyane.fr L'objet du message doit être ainsi formulé : Accès_rectification_suppression_10 ans d'Histo'Art.

S'ils estiment après avoir contacté l'université coorganisatrice que leurs droits ne sont pas respectés, ils peuvent introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Article 6 : Adhésion au règlement du concours

La participation au concours vaut acceptation pleine et entière du présent règlement, consultable sur le site de l'université de Guyane à l'adresse : www.univ-guyane.fr

Le règlement sera également adressé à titre gratuit par voie électronique à toute personne qui en fera la demande à l'adresse culture@univ-guyane.fr

Le non-respect du règlement vaut invalidation du candidat concerné.

Article 7 : Responsabilité et Loi applicable

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier, reporter ou annuler le concours partiellement ou totalement. Dans cette hypothèse, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne saurait être due.

De même, sa responsabilité ne saurait être retenue, sans que cette liste ne soit exhaustive, en cas de dysfonctionnement lors de la participation du candidat ou la désignation du gagnant (virus, problème technique, intervention non autorisée, action hors de leur contrôle...), de dommages directs ou indirects liés à la participation au concours, de dysfonctionnements éventuels des lots distribués.

Le présent règlement est soumis à la législation française en vigueur. En cas de fraude ou de tentative de fraude, en cas de plagiat ou de toute autre infraction à la loi pénale des poursuites pourront être engagées. Toute difficulté sera prioritairement réglée à l'amiable entre les parties et le cas échéant sera soumise aux tribunaux compétents.

TEXTE DE PRÉSENTATION

« 10 ans d'Histo'Art ! »

Exprimez votre créativité à l'occasion du 10e anniversaire de l'Université de Guyane !

L'Université de Guyane lance avec enthousiasme son concours artistique pluridisciplinaire « 10 ans d'Histo'Art ! » afin de célébrer une décennie de savoir, d'innovation et de diversité. Ouvert à tous, cet appel à candidatures invite les esprits créatifs à partager leur vision à travers la photographie, l'art plastique (peintures, dessins, collages, aquarelles) ou l'écriture. Décrivez à travers votre plume (photographie, écriture, arts plastiques) ce que l'UG représente pour vous... Que vous soyez étudiants, artistes, amateurs ou passionnés de tous horizons, participez à cette célébration artistique unique et partagez votre talent avec la communauté universitaire et au-delà !

Le gagnant de chaque catégorie se verra remettre une tablette et son œuvre sera exposée et présentée dans le cadre des événements organisés pour les 10 ans de l'UG.